

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 JUILLET

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. MICHEL STEFANI
GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES CITOYENS DU FRONT
DE GAUCHE »**

OBJET : cherté de la vie en Corse

Ma question s'adresse à Monsieur le Président de l'Exécutif, elle est relative au problème de la cherté de la vie en Corse.

Chaque année désormais à la veille de la saison estivale les ménages insulaires s'interrogent sur l'importance de la flambée saisonnière des prix qui prolonge une situation récurrente, étalée elle sur douze mois, caractérisée par l'écart de prix persistant entre la Corse et le continent sur les biens de consommation quotidienne.

Cette situation est insupportable pour un nombre de foyers insulaires de plus en plus important. Elue sur un engagement de gauche la nouvelle majorité ne peut se contenter de rester dans la continuité de la précédente sur cette question.

Chômage, précarité, pauvreté structurent la fracture sociale qui se résume en terme d'inégalité au chiffre significatif de 7.2 points qui séparent en Corse la tranche des ménages aux revenus les plus élevés de la tranche des ménages aux revenus les plus bas. Le Nice Matin révélait récemment que le nombre de contributeur à l'ISF était en augmentation constante.

Dans ce contexte l'absence de réaction des pouvoirs publics est stupéfiante et jusqu'ici la passivité de la CTC comprise comme un désintéressement face à une réalité contraire aux principes républicains. Certes ce problème ne relève pas des compétences de la CTC mais est-ce bien raisonnable d'en rester à ce niveau d'impuissance face à un problème aussi grave ?

Qu'il s'agisse du scandale du prix de l'essence ou de la formation des prix, les mesures fiscales spécifiques et le franco de port n'ont aucun effet et renforcent le sentiment d'être les otages de comportements privés contraire à l'intérêt général.

En 1989 cette réalité avait entraîné le plus grand mouvement social de l'histoire de la Corse. Depuis non seulement l'élargissement de la prime de transport aux salariés du privé et aux retraités est loin d'être acquise mais la pression fiscale sur les ménages n'a fait et ne fera qu'augmenter si l'on s'en tient aux sombres perspectives de la réforme des collectivités locales.

Ne pensez-vous pas qu'il est du devoir de la CTC de se saisir de cette question en ce début de mandature et d'envisager la création d'un observatoire de la cherté de la vie et des bas salaires doté de moyens financiers et techniques d'intervention pour faire la clarté et dégager des décisions susceptibles de mettre un terme à ce scandale ?

Dans cet esprit :

Concernant la formation des prix, même si la loi ne le permet plus, ne doit-on pas au bénéfice des dispositions prévues par la loi de janvier 2002 demander au Premier ministre de prendre par décret des dispositions tendant à rétablir le contrôle des prix pour vérifier le bon usage de l'argent public s'agissant des réfections de TVA ?

Concernant le pouvoir d'achat des salariés, au regard des sommes non négligeables d'argent public qui vont soutenir l'activité économique, ne faut-il pas voir avec les CCI, les pouvoirs publics, les syndicats patronaux et de salariés, comment engager une vaste négociation pour relever les salaires en Corse qui sont les plus bas de France ?